



POUR VOS BEAUX YEUX !

Importance d'organiser des séances de dépistage.

A l'ONE, le dépistage des troubles visuels est **un programme prioritaire de médecine préventive du nourrisson et du jeune enfant**.

Pourquoi ce dépistage est-il important ?

- entre 1 et 3 % de la population souffre d'une diminution (uni ou bilatérale) de l'acuité visuelle ;
- près de 10 % des enfants de moins de 6 ans souffrent d'un trouble de la vue ;
- l'amblyopie est une altération de la fonction visuelle d'un œil ou des deux, qui s'installe pendant l'enfance et qui, sans traitement, peut persister toute la vie.

La précocité de la détection est cruciale pour le développement de l'enfant :

- l'efficacité du traitement de l'amblyopie fonctionnelle est très efficace avant l'âge de 4 ans mais diminue par après ;
- la gravité de l'amblyopie anisométrique (unilatérale) augmente avec l'âge.

COMMENT ÇA SE PASSE ?

Le programme prévoit pour chaque enfant **un examen visuel complet entre 20 et 36 mois**. Le dépistage comprend une observation fine des yeux et divers tests.

L'ONE possède 20 appareils de mesure de réfractométrie, de type « Retinomax » et une équipe de personnel médical ou paramédical spécialisé.

En 2013, 19 examinateurs différents ont participé au dépistage précoce des troubles visuels. Parmi ceux-ci, 11 disposent d'une formation de médecin, 7 d'une formation d'orthoptiste et un d'une formation d'assistant technique en ophtalmologie (ATO).

Le dépistage est organisé dans les milieux d'accueil collectifs qui peuvent réunir entre 15 et 20 enfants. Pour les enfants qui fréquentent un milieu d'accueil dont le nombre d'enfants n'est pas suffisant pour organiser une séance, les parents peuvent prendre contact avec la consultation de proximité. Un rendez-vous leur sera proposé.

Pour l'organisation d'une séance de dépistage, il suffit que le responsable du milieu d'accueil introduise une demande auprès du secrétariat en charge du dépistage visuel de la subrégion de l'ONE ou auprès de l'administration subrégionale dont il dépend.

Pour les accueillant(e)s, il s'agit de prendre contact avec la consultation la plus proche ou vers la TMS de référence, via l'administration subrégionale dont il(elle) dépend.

Le secrétariat établit un planning en fonction des demandes et des disponibilités des examinateurs. Le temps d'attente peut varier entre 3 à 6 mois.

Une fois le calendrier établi, il prévient les milieux d'accueil ayant fait la demande des rendez-vous à venir et leur fait parvenir tous les documents administratifs nécessaires (invitations, affiches, etc.).

Les milieux d'accueil envoient alors les invitations aux parents.

L'examen dure environ 10 minutes.

Afin que le dépistage puisse être réalisé dans de bonnes conditions, vous devez disposer de :

- un local calme, peu ensoleillé ;
- deux chaises : une pour la personne qui tiendra l'enfant, une autre à roulettes de préférence, pour l'examineur ;
- une table ;
- une prise de courant.

BRÈVE PRÉSENTATION DES RÉSULTATS

La Direction médicale de l'ONE coordonne la collecte de données spécifiques qui lui est transmise. Elle prévoit que le bilan de santé à 30 mois de la BDMS inclut une question destinée à vérifier si l'enfant qui présente un trouble de la vision a bénéficié d'une évaluation ophtalmologique.

Quelle est la situation actuelle ?

- Près de la moitié des enfants vus par les structures de l'ONE (milieux d'accueil ou consultations pour enfants) a bénéficié d'un dépistage de la vue entre 18 et 47 mois ;

- Parmi les enfants dépistés, un enfant sur dix a été dirigé vers un spécialiste qui a confirmé l'anomalie dans 75 à 80 % des cas.

Environ 11 % des examens sont rapportés comme irréalises et 3 % montrent des résultats douteux.

Bien que ces examens soient non invasifs, ils demandent quelques minutes de calme et d'attention de la part de l'enfant, ce qui n'est pas toujours aisé à obtenir chez les très jeunes. Dans ce cas, on invite l'enfant à se représenter au contrôle quelques mois plus tard.

BRÈVE PRÉSENTATION DES RÉSULTATS

Ce service est **gratuit**. Il s'adresse aux enfants à partir de l'âge de **20 mois** car l'examen demande un minimum de collaboration de la part de celui-ci.

Le but de ce dépistage est de réaliser un examen le plus tôt possible afin de prévenir et de traiter rapidement un défaut de vision.

Cet examen, tout à fait indolore, est réalisé par un orthoptiste ou un médecin. N'hésitez pas à contacter l'administration subrégionale de votre région pour toutes questions complémentaires.

Sophie FERRO
Gestionnaire de dossiers à la Direction médicale ONE
Dr. Ingrid MORALES
Médecin adjoint Direction médicale ONE
Dr. Marie-Christine MAUROY
Responsable de la Direction médicale ONE

POUR EN SAVOIR PLUS :

« Rapport 2015 de la Banque de Données Médico-Sociales »

Brochure « la santé dans les milieux d'accueil de la petite enfance » pp. 8-9 ONE - 2015

Brochure « Cinq sens pour croquer la vie » ONE - 2008

